

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP2 REMISE A NIVEAU

SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – Niveau 2

Réf. : SEC-SBPE123

Mise à jour : 29/02/2024

PF.V12 : 22 /01/2024

- **PUBLIC**

Chef d'équipe de service de sécurité incendie qualifié SSIAP2 devant exercer dans un service de sécurité incendie constitué en E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) ou en I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur) selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- **PREREQUIS**

Satisfaire aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- Être titulaire de la qualification SSIAP 2, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. Être titulaire de la qualification SSIAP 2, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - PSC 1 de moins de deux ans,
 - Sauveteur secourisme du travail (SST) ou PSE1 en cours de validité

Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

Référence article 7 arrêté du 2 mai 2005 modifié :

Le recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - PSC 1 de moins de deux ans,
 - Sauveteur secourisme du travail (SST) ou PSE1 en cours de validité

Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Satisfaire à l'obligation de maintien des connaissances telle que définie par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Actualiser les savoirs et savoir-faire utiles pour :

- Nommer les rôles et missions du chef d'équipe
- Manipuler les systèmes de sécurité incendie
- Posséder les notions réglementaires d'hygiène et de sécurité applicables
- Gérer un PC en situation de crise



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP2 REMISE A NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – Niveau 2

Réf. : SEC-SBPE123

Mise à jour : 29/02/2024

PF.V12 : 22 /01/2024

• CONTENU DE FORMATION

- Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie
- Séquence 2 : Mise en situation d'intervention
- Séquence 3 : Prévention
- Séquence 4 : Moyens de secours
- Séquence 5 : Gestion du PC Sécurité
- Séquence 6 : Organisation d'une séance de formation
- Séquence 7 : L'équipe de sécurité incendie

• METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : évaluation des acquis à l'entrée en formation, définition des points clés et des objectifs, alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle ou virtuelle).

• MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : mises en situation, contrôle de connaissances par QCM informatisé
- Présence à l'ensemble des séquences programmées.
- Formation certifiante :

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

• FORMATEUR

Formateur spécialiste du domaine

• SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation
- Attestation de stage de maintien des connaissances selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
- Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.
- Cas particulier pour les titulaires d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 : certificat de qualification SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les titulaires d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.

Code : [RS5642](#)

Certificateur : MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date de décision : 10-12-2021 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Certificat de qualification SSIAP2 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

• DUREE

21 heures hors temps de déplacement et d'examen

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP2 REMISE A NIVEAU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – Niveau 2

Réf. : SEC-SBPE123

Mise à jour : 29/02/2024

PF.V12 : 22 /01/2024

• DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (notamment en matière de secourisme et de modèle de certificat médical pour l'aptitude physique)

- Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2024?
Mont de Marsan	Nous Consulter
Saint Paul les Dax	8 au 10 avril / 7 au 09 octobre / 11 au 13 décembre
Ustaritz	5 au 7 février / 24 au 26 juin
TARIF	600 HT (720€ TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

• MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

• INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Chiffres clés Qualité

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- Formation certifiante

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- Possibilités de financement

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>
- Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org